

Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Charenton-le-Pont, France (29 février 2024) – Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 14 février 2024, a approuvé sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations :

1. La part variable 2023 des dirigeants mandataires sociaux
2. La politique de rémunération 2024 des dirigeants mandataires sociaux

1. Part variable 2023 des dirigeants mandataires sociaux

Conformément à la politique de rémunération applicable aux dirigeants mandataires sociaux approuvée par l'Assemblée Générale du 17 mai 2023, le Conseil d'administration a procédé à l'évaluation des objectifs de la part variable des dirigeants mandataires sociaux au titre de l'exercice 2023.

Le Conseil d'administration a approuvé une rémunération variable annuelle d'un montant de 3 152 250 euros pour Francesco Milleri et 1 751 250 euros pour Paul du Saillant, correspondant à un taux de réalisation des objectifs de 140,1 %, traduisant les bons résultats du Groupe.

Le détail des calculs de réalisation des objectifs est présenté au sein de l'annexe 1.

Le versement de la part variable due au titre de l'exercice 2023 sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.

Pour rappel, le taux de réalisation des objectifs de la part variable annuelle des dirigeants mandataires sociaux exécutifs sur les quatre dernières années était le suivant :

2019 ^{1 2}	2020 ¹	2021	2022
0 %	22,9 %	197,8 %	162,5 %

1 Les mandataires sociaux exécutifs étaient Leonardo Del Vecchio et Hubert Sagnières.

2 Suite à la fraude survenue dans une usine Essilor en Thaïlande.

2. Politique de rémunération 2024 des mandataires sociaux

Rémunérations

Le Conseil d'administration a établi la politique de rémunération 2024 des mandataires sociaux, qui sera soumise à l'approbation des actionnaires lors de la prochaine Assemblée Générale.

Des résolutions distinctes portant sur la politique de rémunération applicable à chaque catégorie de mandataire social seront proposées à l'approbation de l'Assemblée Générale du 30 avril 2024 :

- Une résolution portant sur la politique de rémunération applicable aux membres du Conseil d'administration, inchangée par rapport à celle approuvée lors de l'Assemblée Générale du 17 mai 2023 ;
- Deux résolutions portant, respectivement, sur la politique de rémunération applicable au Président-Directeur Général et au Directeur Général Délégué.

Le Comité des nominations et des rémunérations revoit à fréquence régulière la politique de rémunération du Groupe afin de s'assurer qu'elle soit adaptée à l'évolution dynamique du secteur d'activité d'EssilorLuxottica et qu'elle soit attractive par rapport aux pratiques des sociétés comparables. La corrélation entre rémunération et performance durable du Groupe dans l'intérêt des actionnaires et de l'ensemble des parties prenantes reste le principe fondamental sur lequel est assise cette politique.

La nouvelle politique de rémunération s'inspire des échanges approfondis avec les investisseurs et les agences de conseil en vote, tout en prenant en compte les ambitions futures du Groupe. Lors de son élaboration, le Conseil d'administration a également considéré les retours du vote sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de l'Assemblée Générale de 2023, en accord avec l'article R. 22-10-14, I, 6° du Code de commerce.

Ainsi, afin de répondre aux attentes des investisseurs, le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, a estimé qu'il était approprié :

- de diversifier les conditions de performance du plan d'intéressement long terme ;
- d'introduire une clause de « *clawback* » dans le plan d'intéressement à long terme des dirigeants mandataires sociaux ;
- d'introduire un principe de proratisation du plan d'intéressement à long terme en cas de départ contraint et de départ en retraite des dirigeants mandataires sociaux ;
- d'introduire, au profit du Conseil d'administration, la faculté de renoncer à l'application de la clause de non-concurrence ; et
- de durcir la mesure de la performance de l'indemnité de départ des dirigeants mandataires sociaux en introduisant un seuil minimum pour chaque année.

L'ensemble de ces ajustements seront détaillés dans le document d'enregistrement universel 2023 qui sera publié sur le site internet du groupe, dans la section 3.3 « Rémunération des mandataires sociaux » du chapitre 3 « Rapport sur le gouvernement d'entreprise ».

Sous réserve d'approbation du renouvellement de leurs mandats d'administrateurs par l'Assemblée Générale, M. Milleri et M. du Saillant ont vocation à être maintenus dans leurs fonctions respectives de Président-Directeur Général et Directeur Général Délégué.

EssilorLuxottica

Le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, a déterminé le nouveau package de rémunération des dirigeants mandataires sociaux pour l'ensemble de leur nouveau mandat (2024 – 2027), sauf événements majeurs ou circonstances exceptionnelles, justifiant une modification de la politique de rémunération qui serait alors naturellement soumise au vote des actionnaires.

Cette proposition repose sur une réflexion approfondie résumée ci-après.

Cette équipe franco-italienne a orchestré la fusion de deux champions européens pour en faire le leader mondial dans son secteur et le positionner sur une trajectoire stratégique très innovante.

Dans un contexte économique et géopolitique empreint d'incertitudes et malgré la disparition en 2022 de Leonardo Del Vecchio, le Groupe a, sous l'impulsion de cette équipe de direction, maintenu et accentué sa trajectoire de succès avec des résultats solides, une croissance de chiffre d'affaires supérieure aux objectifs et une rentabilité accrue.

Cette performance est le résultat d'une transformation notable caractérisée par l'expansion du périmètre d'activités (avec notamment l'intégration de Grand Vision), la diversification, l'accélération de l'innovation (solutions novatrices telles que les dispositifs de contrôle de la myopie) et l'intégration de technologies avancées et d'innovations digitales dans les produits et services (lunettes connectées Ray-Ban Meta et nouvelle division HELIX).

L'équipe de direction a su également unifier l'organisation, développer une génération de dirigeants talentueux et prometteurs, mobiliser les salariés autour de valeurs partagées, développer l'actionnariat salarié (77 500 salariés actionnaires internes), soutenir la mission via OneSight EssilorLuxottica Foundation qui a permis de corriger et de protéger la vision de 72 millions de personnes dans le monde, ainsi que développer un programme ambitieux de Responsabilité Sociale d'Entreprise « *Eyes on the Planet* », qui a permis d'atteindre dès 2023 la neutralité carbone en Europe.

Ces réalisations exceptionnelles mettent en lumière les rôles stratégiques et opérationnels cruciaux de M. Milleri et M. du Saillant.

Aujourd'hui, le Groupe est ainsi engagé à poursuivre sa transformation en intégrant de nouvelles technologies dans le secteur de la santé visuelle, tout en affirmant son rôle de moteur et de fer de lance de l'industrie de l'optique et de la lunetterie.

Par ailleurs, inspiré par la vision de transformer les lunettes en une plateforme digitale multifonction innovante, le Groupe a lancé, grâce à l'acquisition de Nuance Hearing, le développement de lunettes intégrant une aide auditive pour répondre aux besoins des personnes avec des pertes auditives légères à modérées, ouvrant de nouvelles perspectives stratégiques sur un marché jusqu'alors sous-exploité. D'autres initiatives, destinées à propulser le Groupe au-delà des frontières actuelles et à façonner l'avenir du secteur avec audace, sont en cours d'élaboration.

Le Conseil d'administration a donc considéré essentiel de tenir compte de la qualité de l'équipe de direction et de la fidéliser dans l'optique de poursuivre avec succès les transformations en cours, relever les défis futurs et

EssilorLuxottica

concrétiser les ambitions à venir. Il a ainsi décidé de proposer un nouveau *package* de rémunération¹ reflétant les ambitions du Groupe et destiné à garantir l'engagement des dirigeants sur le long-terme.

La rémunération envisagée pour ces dirigeants reflète ainsi leur rôle crucial dans la performance et la transformation du Groupe. Plus de 80% de cette rémunération est conditionnée par les performances de la Société, assurant l'alignement des intérêts des dirigeants avec ceux du Groupe et de ses actionnaires.

Cette proposition vise à garantir la pérennité de la dynamique de croissance établie, la continuité et la stabilité stratégique du Groupe, tout en reconnaissant et valorisant la qualité des dirigeants et leur contribution exceptionnelle au succès collectif.

Chiffres clés :

	2019 ²	2023	Observations
Chiffre d'affaires	17,39 Mds €	25,39 Mds €	+ 8 Mds € (+46 %)
Résultat Net Ajusté du Groupe	1,94 Mds €	2,95 Mds €	~+ 1 Mds € (+52 %)
Bénéfice net par action ajusté	4,46 €	6,58 €	(+48 %)
Cash-flow libre	1,82 Mds €	2,39 Mds €	(+31 %)
Capitalisation boursière (au 31 décembre)	59,4 Mds €	82,4 Mds €	+ 23 Mds € de valeur créée pour les actionnaires
Nombre de Salariés actionnaires actifs	56 000	77 500	+21 500 nouveaux salariés actionnaires

Synthèse de la politique de rémunération 2024 des dirigeants mandataires sociaux

	Rémunération fixe	Rémunération variable annuelle	Intéressement Long Terme
Francesco Milleri Président-Directeur Général	2 100 000 €	Cible : 150 % du fixe Maximum : 300 % du fixe	Maximum 100 000 actions de performance
Paul du Saillant Directeur Général Délégué	1 350 000 €	Cible : 125 % du fixe Maximum : 250 % du fixe	Maximum 45 000 actions de performance

Le détail de la rémunération variable des dirigeants mandataires sociaux pour 2024 est présenté ci-après.

¹ Le panel de comparaison utilisé pour le Président-Directeur Général est détaillé dans le document d'enregistrement universel 2023 qui sera publié sur le site internet du groupe, dans la section 3.3 « Rémunération des mandataires sociaux » du chapitre 3 « Rapport sur le gouvernement d'entreprise ».

² La performance 2020 a été affectée par la pandémie de Covid-19. En conséquence, l'année de référence prise en compte pour la comparaison est 2019.

EssilorLuxottica

Part variable 2024

Le Conseil d'administration a arrêté une part variable basée exclusivement sur des objectifs financiers quantifiables.

Objectifs	Poids
Bénéfice net par action (BNPA) du Groupe ajusté ¹ (à taux de change constants ²)	40 %
Croissance du chiffre d'affaires (à taux de change constants ² , hors acquisition stratégique)	30 %
Résultat opérationnel ajusté ¹ en pourcentage du chiffre d'affaires (à taux de change constants ²)	30 %

Sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, le Conseil d'administration a privilégié l'ajout d'un critère de Responsabilité Sociale de l'Entreprise dans l'intéressement à long terme, les objectifs correspondants s'inscrivant naturellement dans une perspective durable.

La part variable contient, comme en 2023, une clause de « *clawback* ».

Les niveaux d'objectifs arrêtés par le Conseil d'administration pour chaque critère ne sont pas rendus publics pour des raisons de confidentialité. Néanmoins, le taux de réalisation des objectifs sera rendu public *a posteriori*.

¹ Mesures ou indicateurs ajustés : ajustés des produits et charges liés au rapprochement entre Essilor et Luxottica (« Rapprochement EL »), à l'acquisition de GrandVision (« Acquisition GV »), aux autres acquisitions stratégiques et significatives, et d'autres transactions inhabituelles, occasionnelles ou sans rapport avec les activités normales, l'impact de ces événements pouvant altérer la compréhension des performances du Groupe.

² Chiffres à taux de change constants : les chiffres à taux de change constants sont calculés sur la base des taux de change moyens de la même période de l'année de comparaison.

EssilorLuxottica

Rémunération long terme 2024

Suite aux recommandations du Comité des nominations et des rémunérations, le Conseil d'administration a révisé les critères de performance du plan d'intéressement à long terme. Outre l'évolution du cours de l'action, il intègre désormais un objectif financier et un engagement envers la Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE). Cette innovation, fruit d'échanges constructifs avec les investisseurs du Groupe, vise une appréciation plus complète et équilibrée de la performance, renforçant ainsi l'implication à long terme des collaborateurs.

L'acquisition des actions de performance sera intégralement soumise à l'atteinte de trois conditions de performance mesurées sur une période de trois ans :

Objectifs	Rationnel	Poids
Croissance annualisée du cours de l'action	La stratégie de développement d'EssilorLuxottica doit, à moyen-long terme, se traduire par une création de valeur pour les actionnaires. L'acquisition des actions doit donc être directement proportionnelle à la croissance du cours de l'action, donc au gain de l'actionnaire. Si l'action EssilorLuxottica croît mais sous-performe par rapport à l'indice EuroStoxx 50, une pénalité est appliquée sur le nombre d'actions réellement acquises.	40 %
Bénéfice net par action (BNPA) du Groupe ajusté ⁽¹⁾ (à taux de change constants ⁽²⁾)	L'ajout du critère de bénéfice net par action (BNPA) dans l'intéressement à long terme, parallèlement au bonus annuel, vise une croissance rentable et durable, alignant les intérêts des bénéficiaires avec ceux des actionnaires sur le long terme. Cette stratégie équilibrée encourage non seulement l'atteinte de résultats immédiats mais aussi les décisions qui garantissent la réussite future.	40 %
Responsabilité sociale de l'entreprise (RSE)	La stratégie de développement d'EssilorLuxottica inclut un volet de responsabilité sociale de l'entreprise avec le programme de durabilité « <i>Eyes on the Planet</i> ». L'introduction d'un critère RSE vise à renforcer l'engagement envers la durabilité sur le long terme.	20 %

(1) Mesures ou indicateurs ajustés : ajustés des produits et charges liés au rapprochement entre Essilor et Luxottica (« Rapprochement EL »), à l'acquisition de GrandVision (« Acquisition GV »), aux autres acquisitions stratégiques et significatives, et d'autres transactions inhabituelles, occasionnelles ou sans rapport avec les activités normales, l'impact de ces événements pourrait altérer la compréhension des performances du Groupe.

(2) Chiffres à taux de change constants : les chiffres à taux de change constants seront calculés sur la base des taux de change moyens de la même période de l'année de comparaison.

EssilorLuxottica

Croissance annualisée du cours de l'action (40 %)

L'échelle de performance de cet objectif reste identique à 2023 et est la suivante :

- Pour toute croissance annualisée du cours de l'action EssilorLuxottica inférieure à 2 % par an soit 6,1 % sur 3 ans, aucune action de performance ne pourra être acquise.
- Si le seuil minimal de 2 % de croissance par an est franchi et si EssilorLuxottica surperforme par rapport à l'indice EuroStoxx 50, l'acquisition des actions de performance se fera de la manière suivante :

Croissance annualisée du cours de l'action EssilorLuxottica*	Nombre d'actions acquises (en % de l'attribution initiale)
• de 2 % à 3 % par an (soit entre 6,1 % et 9,3 % sur trois ans**)	50 %
• de 3 % à 4 % par an (soit entre 9,3 % et 12,5 % sur trois ans)	60 %
• de 4 % à 5 % par an (soit entre 12,5 % et 15,8 % sur trois ans)	70 %
• de 5 % à 6 % par an (soit entre 15,8 % et 19,1 % sur trois ans)	80 %
• de 6 % à 7 % par an (soit entre 19,1 % et 22,5 % sur trois ans)	90 %
• ≥ 7 % par an (soit ≥ 22,5 % sur trois ans)	100 %
* Croissance annualisée par rapport au Cours Initial de Référence, tel qu'arrêté par le Conseil d'administration.	
** Croissance en valeur absolue (et non annualisée) par rapport au Cours Initial de Référence.	

- Si le seuil minimal de 2 % de croissance par an est franchi mais si EssilorLuxottica sous-performe par rapport à l'indice EuroStoxx 50, l'acquisition des actions de performance sera plafonnée à 50 %.

EssilorLuxottica

Pour résumer, la condition de performance liée à la croissance annualisée du cours de l'action fonctionnera comme suit :

Croissance annualisée du cours de l'action EssilorLuxottica*	Nombre d'actions acquises (en % de l'attribution initiale)	
	Si EssilorLuxottica surperforme par rapport à l'indice EuroStoxx 50	Si EssilorLuxottica sous-performe par rapport à l'indice EuroStoxx 50
• < 2 % par an (soit 6,1 % sur trois ans**)	0 %	0 %
• de 2 % à 3 % par an (soit entre 6,1 % et 9,3 % sur trois ans)	50 %	50 %
• de 3 % à 4 % par an (soit entre 9,3 % et 12,5 % sur trois ans)	60 %	
• de 4 % à 5 % par an (soit entre 12,5 % et 15,8 % sur trois ans)	70 %	
• de 5 % à 6 % par an (soit entre 15,8 % et 19,1 % sur trois ans)	80 %	
• de 6 % à 7 % par an (soit entre 19,1 % et 22,5 % sur trois ans)	90 %	
• ≥ 7 % par an (soit ≥ 22,5 % sur trois ans)	100 %	
* Croissance annualisée par rapport au Cours Initial de Référence, tel qu'arrêté par le Conseil d'administration. ** Croissance en valeur absolue (et non annualisée) par rapport au Cours Initial de Référence.		

Bénéfice Net par action ajusté (40 %)

L'atteinte de l'objectif sera mesurée au regard du BNPA du groupe sur la période de 3 ans (2024-2026).

Le niveau de réalisation requis pour l'objectif de BNPA est défini par le Conseil d'administration au début de la période de 3 ans. Il est établi de façon précise, exigeante et rigoureuse mais ne saurait être rendu public pour des raisons de confidentialité.

En cas de performance inférieure à une limite basse qui sera fixée pour l'objectif, aucune action ne sera acquise au titre de ce critère. En cas de performance supérieure à l'objectif qui sera fixé par le Conseil d'administration, la totalité des actions au titre de ce critère seront acquises. Entre ces deux limites, l'acquisition sera progressive (entre 0 % et 100 %).

Responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) (20 %)

Les conditions de performance de l'intéressement à long terme seront complétées par un indicateur spécifique reflétant l'engagement à long terme du Groupe en matière de lutte contre le changement climatique dans le cadre du programme de développement durable « *Eyes on the Planet* ».

L'échelle de performance pour ce critère sera méticuleusement établie par le Conseil d'administration en s'appuyant sur la feuille de route pour la réduction des émissions de carbone, élaborée en conformité avec l'initiative Science Based Targets. Les détails de cette échelle seront communiqués lors de l'annonce du plan d'actions de performance pour l'année 2024.

EssilorLuxottica

En cas de performance inférieure à une limite basse qui sera fixée pour l'objectif, aucune action ne sera acquise au titre de ce critère. En cas de performance supérieure à l'objectif qui sera fixé par le Conseil d'administration, la totalité des actions au titre de ce critère seront acquises. Entre ces deux limites, l'acquisition sera progressive (entre 0 % et 100 %).

La rémunération variable annuelle et l'intéressement long terme reposent sur des critères de performance complémentaires, ce qui permet d'évaluer la performance du Groupe sous différents angles.

EssilorLuxottica

Annexe 1 : Part variable 2023 de Francesco Milleri et Paul du Saillant

Poids	Nature	% réalisation de 0 à 200 % de la cible	% réalisation pondéré
P		R	P x R
40 %	Croissance du bénéfice net par action (BNPA) du Groupe ajusté ¹ (à taux de change constants ²)	123,9 %	49,6 %
20 %	Croissance du chiffre d'affaires (à taux de change constants ² , hors acquisition stratégique)	150,0 %	30,0 %
20 %	Résultat opérationnel ajusté ¹ (à taux de change constants ²)	102,5 %	20,5 %
20 %	Responsabilité sociale et environnementale	200,0 %	40,0 %
100 %			140,1 %

1 Mesures ou indicateurs ajustés : ajustés des produits et charges liés au rapprochement entre Essilor et Luxottica (« Rapprochement EL »), à l'acquisition de GrandVision (« Acquisition GV »), aux autres acquisitions stratégiques et significatives, et d'autres transactions inhabituelles, occasionnelles ou sans rapport avec les activités normales, l'impact de ces événements pouvant altérer la compréhension des performances du Groupe.

² Chiffres à taux de change constants : les chiffres à taux de change constants ont été calculés sur la base des taux de change moyens de la même période de l'année de comparaison.

EssilorLuxottica

Analyse de la performance pour l'exercice 2023

Performance financière

Sur l'année le chiffre d'affaires s'établit à 25 395 millions d'euros, en hausse de 7,1 % à taux de change constants¹. Les quatre régions et les deux segments ont contribué à cette performance, reflétant le modèle équilibré et diversifié des ventes du Groupe.

EssilorLuxottica a ainsi réalisé pour la troisième année consécutive une croissance de son chiffre d'affaires à taux de change constants¹ supérieure à 7 %, qui était en augmentation de +7,5 % en 2022 par rapport à 2021² et de +7,4 % en 2021² par rapport à 2019².

Cette année a été une année d'investissements majeurs : Le Groupe a continué de développer de nouvelles catégories de produits, avec notamment Stellest sur la myopie et Ray-Ban Meta sur les lunettes connectées, ajouté des marques renommées telles que Moncler et Jimmy Choo au portefeuille, tiré parti de l'intelligence artificielle et de l'analyse des données, élargi son empreinte industrielle et renforcé son réseau de distribution dans le monde.

En termes de rentabilité, la performance du Groupe a connu une pression conjoncturelle plus forte en 2023, en raison de la poussée inflationniste de l'économie mondiale, d'incidences défavorables liés aux taux de change des principales devises ainsi que de nouveaux coûts destinés à soutenir les nouvelles initiatives mentionnées précédemment. La marge brute ajustée³ s'est élevée à 16 090 millions d'euros sur l'ensemble de l'année, atteignant 63,4 % du chiffre d'affaires, 30 points de base plus bas qu'en 2022 (ou -20 points de base à taux de change constants¹).

Le résultat opérationnel ajusté³ a atteint 4 178 millions d'euros sur l'année, soit 16,5 % du chiffre d'affaires, contre 16,8 % en 2022, soit une dilution de la marge de 30 points de base, tandis qu'à taux de change constants¹, la marge a augmenté de 10 points de base pour atteindre 16,9 % du chiffre d'affaires.

Le résultat net ajusté³ du Groupe a atteint 2 946 millions d'euros sur l'année, soit 11,6 % du chiffre d'affaires, contre 11,7 % en 2022, soit une dilution de la marge de 10 points de base, tandis qu'à taux de change constants¹, la marge a augmenté de 20 points de base pour atteindre 11,9 % du chiffre d'affaires.

Il est à noter que le résultat opérationnel ajusté³ et le résultat net ajusté³ du Groupe ont augmenté respectivement de 7,7 % et 9,4 % à taux de change constants¹ au cours d'une année où la pression inflationniste a impacté différents postes de coûts, en particulier le coût de la main d'œuvre.

¹ Chiffres à taux de change constants : les chiffres à taux de change constants ont été calculés sur la base des taux de change moyens de la même période de l'année de comparaison.

² (Chiffre d'affaires) Comparable ou pro forma : le chiffre d'affaires comparable inclut la contribution de GrandVision comme si le regroupement entre EssilorLuxottica et GrandVision (« Acquisition GV »), ainsi que les cessions d'actifs requises par les autorités de la concurrence dans le contexte de l'Acquisition GV, avaient eu lieu au début de l'exercice (i.e. 1^{er} janvier). Le chiffre d'affaires comparable a été préparé à titre illustratif dans le seul but de fournir des informations comparables.

³ Mesures ou indicateurs ajustés : ajustés des produits et charges liés au rapprochement entre Essilor et Luxottica (« Rapprochement EL »), à l'acquisition de GrandVision (« Acquisition GV »), aux autres acquisitions stratégiques et significatives, et d'autres transactions inhabituelles, occasionnelles ou sans rapport avec les activités normales, l'impact de ces événements pouvant altérer la compréhension des performances du Groupe.

EssilorLuxottica

Responsabilité sociale et environnementale

En 2023, dans le sillage du lancement du programme de développement durable du Groupe, « *Eyes on the Planet* », et sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, le Conseil d'administration a confirmé l'inclusion d'un critère de Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE) dans la rémunération annuelle variable des dirigeants exécutifs et de 15 000 collaborateurs éligibles.

Ce critère RSE reflétait la volonté d'EssilorLuxottica de lutter contre le changement climatique en cohérence avec son engagement public de neutralité carbone pris dans le cadre du programme de développement durable « *Eyes on the Planet* » (voir le chapitre 5 du document d'enregistrement universel 2023). Plus spécifiquement, le critère était mesuré en termes d'efforts de réduction de gaz à effet de serre (scopes 1 et 2) réalisés d'une année sur l'autre et poursuivis par le Groupe à travers l'énergie autoproduite à partir de sources renouvelables, l'achat d'énergies vertes et/ou les investissements dans des contrats d'achat direct d'électricité. En outre, une condition préalable avait été définie pour évaluer la réalisation du critère RSE, à savoir l'atteinte de la neutralité carbone des scopes 1 et 2 en Europe à la fin de l'exercice 2023, première étape dans la transition du Groupe vers la neutralité carbone de ses activités à horizon 2025.

Grâce aux efforts réalisés par EssilorLuxottica, et expliqués dans la section 5.2.1 du document d'enregistrement universel 2023, non seulement la neutralité carbone des scopes 1 et 2 a été atteinte en Europe, mais les initiatives et les investissements dans le secteur des énergies renouvelables ont conduit à un effort supplémentaire de réduction des émissions de carbone, estimé à plus de 80 kt CO₂eq en 2023. Conformément aux échelles de performance quantitatives préalablement définies, le critère RSE a été atteint à 200 %.

Contacts

Giorgio Iannella
Head of Investor Relations
ir@essilorluxottica.com

Marco Catalani
Head of Corporate Communications
media@essilorluxottica.com

A propos d'EssilorLuxottica

EssilorLuxottica est un leader mondial dans la conception, la fabrication et la distribution de verres ophtalmiques, de montures optiques et de lunettes de soleil. Créée en 2018, sa mission est d'aider chacun à « mieux voir et mieux être », grâce à des produits parfaitement adaptés à leurs besoins visuels et à leur style personnel. EssilorLuxottica regroupe l'expertise complémentaire de deux pionniers de l'industrie, le premier dans les technologies de pointe en matière de verres, le deuxième dans le savoir-faire maîtrisé de lunettes emblématiques, en vue d'établir de nouveaux standards pour les équipements visuels et les lunettes, ainsi qu'en matière d'expérience consommateurs. Les actifs d'EssilorLuxottica regroupent des marques reconnues, telles que Ray-Ban et Oakley pour les lunettes, Varilux et Transitions pour les technologies d'optique ophtalmique, ainsi que des marques de détail de renommée mondiale comme Sunglass Hut, Lenscrafters, Salmoiraghi & Viganò et GrandVision. Avec plus de 190 000 salariés, EssilorLuxottica a réalisé en 2023 un chiffre d'affaires consolidé de 25,4 milliards d'euros. L'action EssilorLuxottica est cotée sur le marché Euronext Paris et fait partie des indices Euro Stoxx 50 et CAC 40. Codes: ISIN: FR0000121667 ; Reuters : ESLX.PA; Bloomberg: EL:FP. Pour plus d'information : www.essilorluxottica.com